



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 mai 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-troisième session

19 juin-14 juillet 2023

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies  
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat  
et du Secrétaire général  
Examen périodique universel**

## **Réunion-débat de haut niveau sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme\***

### **Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient un résumé de la réunion-débat de haut niveau que le Conseil des droits de l'homme a convoquée, en application de sa résolution 51/30, et qui était axée sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel – le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel – au cours des quinze dernières années dans l'exécution de leurs mandats, et a été l'occasion de réfléchir à une nouvelle optimisation de l'utilisation de ces Fonds pour faciliter la participation des États en développement au quatrième cycle de l'Examen périodique universel et pour aider ces États à mettre en application les recommandations issues du quatrième cycle.

\* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/30, le Conseil des droits de l'homme a décidé de convoquer, à sa cinquante-deuxième session, une réunion-débat de haut niveau, pleinement accessible aux personnes handicapées, qui serait axée sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel – le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel<sup>1</sup> – au cours des quinze dernières années dans l'exécution de leurs mandats et serait l'occasion de réfléchir à une nouvelle optimisation de l'utilisation de ces Fonds pour faciliter la participation des États en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, au quatrième cycle de l'Examen périodique universel et pour aider ces États à mettre en application les recommandations issues du quatrième cycle.

2. Conformément à la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme, et à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, la réunion-débat de haut niveau, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau d'organisations internationales et des acteurs du développement concernés, s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 en vue de : a) faire le point sur les résultats obtenus par les deux Fonds de contributions volontaires dans l'exécution de leur mandat et réfléchir aux moyens d'optimiser l'utilisation des Fonds pour faciliter la participation des États en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, au quatrième cycle de l'Examen périodique universel et de les aider à mettre en application les recommandations qui en seront issues ; b) présenter les bonnes pratiques de mise en œuvre des recommandations par les États soutenus par les Fonds de contributions volontaires et promouvoir la réflexion sur les éléments clefs de la reproductibilité et de la durabilité, y compris à l'appui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des objectifs de développement durable ; c) réfléchir aux enseignements tirés au cours des quinze dernières années en vue d'assurer un soutien accru aux États par le système des Nations Unies et la communauté internationale, et de garantir ainsi un impact positif plus important du mécanisme de l'Examen périodique universel sur le terrain<sup>2</sup>.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ci-après un résumé de la réunion-débat de haut niveau, conformément au paragraphe 5 de la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme.

## II. Contexte général et évolutions institutionnelles récentes

4. L'Examen périodique universel est un processus unique d'évaluation par les pairs, qui implique l'examen du bilan de tous les États membres en matière de droits de l'homme. Fondé sur le principe de l'égalité de traitement de tous les pays, le mécanisme s'appuie, pour son contenu, sur les travaux des organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, ainsi que sur les recommandations du HCDH et de l'ensemble du système des Nations Unies. La contribution indispensable d'autres parties prenantes, telles que les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les organisations de la société civile, permet de s'assurer que les examens tiennent compte de toutes les préoccupations essentielles en matière de protection. Au cours de l'examen, les États ont la possibilité de déclarer les mesures qu'ils ont prises pour améliorer la situation des droits de l'homme et pour surmonter les obstacles à la jouissance de ces droits. En tant que mécanisme universel d'examen par les

<sup>1</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/trust-fund-participation> et <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/trust-fund-implementation>.

<sup>2</sup> Voir la note de cadrage sur la réunion-débat de haut niveau, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session52/regular-session>.

pairs ayant pour objectif d'améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain par le biais de processus nationaux, l'Examen périodique universel repose sur la coopération et le dialogue constructif, et s'appuie sur les décisions souveraines prises à l'égard des recommandations que les États reçoivent et s'engagent ensuite à soutenir et à mettre en œuvre.

5. L'Examen périodique universel a achevé avec succès ses trois premiers cycles avec une participation de 100 % des États. Parmi les évolutions et réalisations significatives, d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif, on peut citer les éléments suivants : un nombre croissant de recommandations reçues, avec une moyenne de 230 recommandations par examen de pays ; des recommandations de plus en plus ciblées, concrètes, assorties de délais et dont les objectifs sont mesurables ; un suivi et une mise en œuvre importants des recommandations acceptées ; et un dialogue accru et plus inclusif des gouvernements avec les parlements et les autres parties prenantes, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et les acteurs de la société civile. Le mécanisme s'est aussi adapté rapidement aux défis posés par la pandémie de coronavirus (COVID-19), en inaugurant des modalités hybrides et une participation à distance en novembre 2020. Ces modalités innovantes ont permis une participation accrue et plus inclusive au mécanisme de l'Examen périodique universel, tant de la part des pays examinés que des autres parties prenantes au processus.

6. L'impact de l'Examen périodique universel au niveau national a été significatif. Au cours du troisième cycle, ce mécanisme a eu un impact important au niveau national en ce qui concerne notamment les améliorations concrètes apportées à divers cadres normatifs, politiques et institutionnels ; la ratification de différents traités internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l'homme ; l'amélioration et la réforme de la législation en conformité avec les obligations juridiques internationales en matière de droits de l'homme (notamment la décriminalisation de la diffamation, la criminalisation de la violence familiale, l'abolition de la peine de mort et le relèvement de l'âge du mariage à 18 ans) ; une augmentation du nombre d'institutions nationales des droits de l'homme qui se conforment aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) ; la désignation de mécanismes nationaux de prévention, comme le prévoit le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; des améliorations dans les domaines de l'égalité des sexes, de la protection des droits des femmes et des filles et de la protection des enfants ; l'adoption de lois axées sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des groupes vulnérables ; et l'adoption de nouvelles législations et politiques axées sur le droit à la santé, les droits du travail, le changement climatique, la préparation aux situations d'urgence et l'impact de la pandémie mondiale.

7. Le troisième cycle de l'Examen périodique universel a été centré sur la mise en œuvre, l'établissement de nouveaux partenariats et la collaboration avec les différentes parties prenantes du mécanisme, et l'élaboration de nouveaux outils pour maximiser l'impact du mécanisme, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain. Ces innovations comprenaient l'envoi de lettres par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à tous les ministres des affaires étrangères, ainsi que l'élaboration d'une matrice de recommandations regroupées par thème, accessible à tous les États en ligne, qui indique l'État qui a formulé la recommandation et la position de l'État examiné, est liée aux objectifs de développement durable et inclut des infographies sur les tendances entre les cycles, les cinq principaux objectifs mentionnés dans toutes les recommandations et les principaux engagements pris par les États dans le cadre des recommandations acceptées. En outre, au cours du troisième cycle et en prévision du quatrième cycle, des outils pratiques ont été élaborés pour d'autres parties prenantes, tels que des orientations spécifiques sur le mécanisme d'Examen périodique universel pour les parties prenantes de la société civile<sup>3</sup>, les institutions nationales des droits de l'homme<sup>4</sup>, les parlements<sup>5</sup> et les gouvernements locaux et régionaux<sup>6</sup>, un manuel sur la conception et la mise en œuvre de simulations des

<sup>3</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/uprcycle4>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main>.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/upr/leaflet-tips-role-lrgs-upr.pdf>.

Nations Unies mettant en scène l'Examen périodique universel, élaboré en coopération avec des institutions universitaires<sup>7</sup>, et de nouvelles lignes directrices pour le quatrième cycle à l'intention de diverses parties prenantes concernant la soumission et la communication d'informations.

8. En ce qui concerne le système des Nations Unies, le Secrétaire général, en lançant son appel à l'action en faveur des droits humains en février 2020, a demandé au HCDH d'élaborer de nouvelles orientations pratiques pour tous les dirigeants des États Membres dans le monde entier afin de renforcer les plateformes de coopération pour relever les défis en matière de droits humains, en utilisant le pouvoir et le potentiel de l'Examen périodique universel. Ce guide pratique sur la façon de tirer le meilleur parti de l'Examen périodique universel au niveau des pays a été publié en 2020 et fournit des conseils sur la façon dont les chefs des différentes entités des Nations Unies au niveau des pays peuvent participer au processus avant, pendant et après l'examen pour soutenir les progrès des États Membres en ce qui concerne les droits de l'homme et les objectifs de développement durable, et en ce qui concerne les programmes relatifs à la prévention et au maintien de la paix<sup>8</sup>.

9. Dans le cadre du lancement du guide pratique, un répertoire des bonnes pratiques des Nations Unies a été publié en 2022, mettant l'accent sur la manière dont le processus de l'Examen périodique universel soutient le développement durable<sup>9</sup>. Élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCDH et le Bureau de la coordination des activités de développement, ce répertoire présente la manière dont le système des Nations Unies a utilisé le mécanisme pour soutenir le développement durable et aborder les questions et préoccupations relatives aux droits de l'homme sur le terrain.

10. En octobre 2022, avant le début du quatrième cycle, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus la résolution 51/30 sur le renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, qui a été coparrainée par 73 États. Dans cette résolution, le Conseil a salué le quinzième anniversaire de la création des deux Fonds volontaires ; prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du HCDH, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires, notamment en renforçant les ressources du Service de l'Examen périodique universel dans chaque bureau régional pendant le quatrième cycle de l'Examen ; et engagé tous les États à envisager d'apporter des contributions aux deux Fonds de contributions.

11. En ce qui concerne les réalisations notables et l'impact des Fonds de contributions volontaires, il convient de noter que, depuis sa création il y a quinze ans, le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a facilité la présence, au cours du processus d'examen, de participants de 112 États, dont 39 % figurent parmi les pays les moins avancés et 32 % sont des petits États insulaires en développement. En outre, depuis sa création, le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel a soutenu des projets dans 76 États de toutes les régions du monde, en particulier en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Europe de l'Est, et a permis l'organisation de huit ateliers régionaux visant à promouvoir le partage des bonnes pratiques dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

12. En 2022, le fait que le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel coïncidait avec le quinzième anniversaire des Fonds de contributions volontaires a fourni une occasion opportune aux États membres, aux entités des Nations Unies et aux autres parties prenantes, y compris les acteurs de la société civile, de réfléchir collectivement aux réalisations passées, aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de la mise en œuvre des

<sup>7</sup> Paolo De Stefani et Ling Han, dirs. publ., *Model UPR Handbook: A Guide to design and implement a Model UN featuring the Universal Periodic Review* (Padoue, Presses de l'Université de Padoue, 2021).

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse

[https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/UPR\\_Practical\\_Guidance.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/UPR_Practical_Guidance.pdf).

<sup>9</sup> HCDH, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Bureau de la coordination des activités de développement, *UN Good Practices: How the Universal Periodic Review Process Supports Sustainable Development* (New York, PNUD, 2022).

recommandations dans le cadre du mécanisme d'Examen périodique universel<sup>10</sup>. Des événements parallèles ont été organisés à Genève, en marge de la cinquante et unième session du Conseil des droits de l'homme, et à New York, lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, afin de dresser le bilan des réalisations du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel et de promouvoir l'accès des États à l'assistance financière et technique disponible<sup>11</sup>.

13. En outre, le sixième séminaire francophone sur l'Examen périodique universel, organisé conjointement par le HCDH et l'Organisation internationale de la Francophonie, s'est tenu les 6 et 7 septembre 2022 dans le but de partager les expériences du troisième cycle et de discuter des moyens de renforcer le mécanisme en vue de son quatrième cycle. Les recommandations formulées à l'issue du séminaire conjoint étaient notamment les suivantes : créer des comités nationaux permanents chargés de coordonner le suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel, qui devraient être ouverts aux organisations nationales de défense des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales ; acquérir la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national<sup>12</sup> ; formuler des recommandations dont les objectifs soient concrets, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais ; élaborer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre ; accroître la participation des parlements à la préparation du rapport national, à la délégation nationale au Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et au suivi budgétaire des recommandations ; accroître le rôle du pouvoir judiciaire dans le processus ; diffuser les résultats de l'Examen auprès des médias et du grand public ; impliquer davantage les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme ; renforcer le Service de l'Examen périodique universel, y compris dans les bureaux régionaux ; renforcer le partenariat entre le HCDH et l'Organisation internationale de la Francophonie ; augmenter les financements à l'appui des Fonds de contributions volontaires ; intégrer les recommandations issues de l'Examen périodique universel dans les programmes de pays des Nations Unies ; et promouvoir la coordination entre les partenaires techniques et financiers sur le terrain.

14. À la cinquante et unième session du Conseil des droits de l'homme, au cours du débat général sur le point 6 de l'ordre du jour relatif à l'Examen périodique universel, le 30 septembre 2022, de nombreux États ont appelé à une coopération technique accrue et à un renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace des recommandations issues de l'Examen, et ont partagé les bonnes pratiques relatives à cette mise en œuvre. Le 17 octobre 2022, une consultation informelle sur le renforcement et l'optimisation de l'Examen périodique universel en vue de son quatrième cycle a été organisée par les représentants permanents de l'Arménie et du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Les principaux éléments qui se sont dégagés de la discussion ont permis de constater que l'Examen périodique universel était un mécanisme universel et très efficace, qui s'inscrivait pleinement dans le cadre de la mise en place des institutions ; que l'accent mis sur l'application des recommandations acceptées devrait s'accompagner d'un soutien accru de la part du système des Nations Unies ; que l'aide au développement et les formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud devraient être de plus en plus accessibles aux États, à leur demande, pour mettre en œuvre les recommandations ; et que les deux Fonds de contributions volontaires devraient être renforcés. La pratique volontaire des rapports à mi-parcours a été encouragée, de même que l'utilisation du débat général au titre du point 6 de l'ordre du jour comme plateforme pour partager les bonnes pratiques et exprimer le besoin d'une éventuelle assistance technique et financière.

15. Au cours du débat général sur le point 6 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, le Groupe des Amis de l'Examen périodique universel, nouvellement créé, a constaté avec satisfaction qu'au plus haut niveau du système des Nations Unies on était de plus en plus conscient que l'Examen était un instrument efficace pour promouvoir les droits humains dans le cadre des efforts de développement. La Belgique,

<sup>10</sup> Voir également [A/HRC/41/25](#).

<sup>11</sup> Voir <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-main>.

<sup>12</sup> Voir <https://nrt.d.ohchr.org>.

au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie, a souligné les principales conclusions du séminaire conjoint tenu récemment. Les organisations non gouvernementales telles que UPR Info se sont félicitées de la création du Groupe des Amis et ont noté la nécessité d'une meilleure intégration de l'Examen périodique universel dans les procédures juridiques nationales et d'une plus grande participation du pouvoir judiciaire et des professions juridiques aux différentes phases du processus. Amnesty International a appelé à une plus grande sensibilisation du public au mécanisme de l'Examen périodique universel et a fait référence aux outils qu'elle avait récemment développés avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de mieux protéger les journalistes par le biais de l'Examen périodique universel, notamment une fiche d'information sur la formulation de recommandations concrètes, réalisables, pertinentes, assorties de délais et dont la mise en œuvre soit mesurable. Enfin, l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau a indiqué que l'Examen périodique universel était essentiel pour la profession judiciaire et a souligné la volonté d'impliquer davantage d'acteurs de la justice dans le quatrième cycle.

### III. Résumé de la réunion-débat de haut niveau

#### A. Introduction

16. La réunion-débat de haut niveau a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2023. Diffusée en direct sur le Web<sup>13</sup>, elle était accessible aux personnes handicapées grâce à l'interprétation en signes internationaux et au sous-titrage en temps réel pour personnes sourdes.

17. La réunion-débat de haut niveau a été ouverte par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, puis la Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme a pris la parole. La réunion-débat était animée par le Président du Conseil des droits de l'homme, Václav Bálek. Les trois intervenants étaient : le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Federico Villegas ; la Présidente du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Susanna Moorehead ; et la Directrice exécutive d'UPR info, Mona M'Bikay.

#### B. Déclarations liminaires

18. La Vice-Secrétaire générale a ouvert la réunion-débat de haut niveau par une déclaration vidéo. Elle a déclaré que l'Examen périodique universel était un mécanisme puissant et unique, conçu par les États Membres, qui offrait à chaque État Membre une chance égale de transformer la vie de son peuple en assurant une meilleure protection des droits de l'homme, en garantissant l'uniformité du processus d'évaluation et du processus de décision et de communication des actions recommandées.

19. La Vice-Secrétaire générale a indiqué que la réunion-débat de haut niveau porterait sur la manière dont les Nations Unies pourraient mieux répondre aux demandes croissantes d'assistance des États pour traduire les recommandations de l'Examen périodique universel en lois et pratiques qui fassent progresser les droits humains, renforcent les systèmes de protection nationaux et construisent des sociétés plus résilientes. Alors que le quatrième cycle venait de commencer, l'Examen périodique universel offrait l'un des instruments les plus efficaces pour promouvoir les droits humains dans le cadre des efforts de développement. Dans ce contexte, elle a accueilli avec satisfaction les outils que le HCDH avait élaborés au cours du troisième cycle d'examen pour faciliter la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen, notamment les conseils fournis par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme aux ministres des affaires étrangères sur la manière de mieux intégrer les droits humains dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

<sup>13</sup> <http://webtv.un.org>.

20. La Vice-Secrétaire générale a rappelé que l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général avait conduit à la publication par le HCDH du guide pratique sur l'Examen périodique universel, qui avait apporté un soutien essentiel aux présences des Nations Unies dans le monde entier et suscité un nombre croissant de bonnes pratiques au niveau des pays. Il convenait de tirer parti de cette dynamique et d'utiliser pleinement l'Examen périodique universel, qui offrait un mécanisme unique en son genre. L'oratrice a souligné que le système de développement des Nations Unies et l'ensemble des coordonnateurs résidents étaient prêts à coopérer avec tous les États pour appliquer les recommandations issues de l'Examen, afin de mettre à profit le pouvoir de transformation que représentaient les droits humains et d'atteindre les objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté.

21. Dans son allocution d'ouverture, la Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné que l'Examen périodique universel reposait sur plusieurs éléments clés. Il offrait un cadre spécialement conçu pour que les États partagent une vision prospective des priorités et des défis en matière de droits de l'homme, et il impliquait des dialogues entre un ensemble d'acteurs nationaux – gouvernements, parlements, pouvoir judiciaire – et les Nations Unies et la communauté internationale au sens large. Soulignant la nature complémentaire des mécanismes des droits de l'homme, elle a déclaré que l'Examen périodique universel tirait parti de la riche expertise des organes conventionnels et des procédures spéciales, ainsi que des mécanismes régionaux des droits de l'homme, en abordant toutes les questions relatives aux droits de l'homme, y compris les questions émergentes telles que le changement climatique et le droit international humanitaire. Tout aussi importante avait été l'inclusion des perspectives de la société civile dans les dialogues interactifs, et l'oratrice a noté que les dialogues multipartites sur les droits de l'homme générés par l'Examen périodique universel avaient permis des discussions fructueuses sur les priorités nationales.

22. La Haute-Commissaire adjointe a observé que pour parvenir à ces résultats, l'Examen périodique universel avait été soutenu par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Ces deux Fonds de contributions volontaires avaient été créés par le Conseil des droits de l'homme en 2007 dans le but de faciliter la participation des États en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, aux sessions du Groupe de travail, et d'aider les États, à leur demande, à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'Examen.

23. La Haute-Commissaire adjointe a rappelé que le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel avait soutenu la participation de délégations de 112 États aux sessions du Groupe de travail et aux sessions plénières du Conseil des droits de l'homme. Le fait que 39 % de ces États figuraient parmi les pays les moins avancés et 32 % étaient des petits États insulaires en développement démontrait l'aspect inclusif du processus. Au cours du troisième cycle, ce Fonds avait soutenu la participation en personne de 95 délégués à Genève, dont 40 femmes. L'oratrice a également rappelé que le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel avait fourni plus de 5,5 millions de dollars pour financer des projets dans 76 États, contribuant ainsi au renforcement des cadres institutionnels et à l'adoption d'une législation plus solide. Soulignant que les Fonds de contributions volontaires avaient aidé à combler des lacunes en matière de capacités et permis aux États de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations, elle a encouragé la communauté internationale, les acteurs de la coopération pour le développement et les partenaires à les soutenir.

24. Mettant en lumière diverses réussites dans les régions, la Haute-Commissaire adjointe a observé que le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel avait apporté un soutien au Panama au tribunal électoral pour garantir l'enregistrement des naissances parmi les peuples autochtones dans les zones reculées, et en Mongolie pour la mise en place du mécanisme national de prévention de la torture et l'adoption d'une législation relative aux défenseurs des droits de l'homme. À Saint-Kitts-et-Nevis, le soutien

fourni par ce Fonds avait porté sur le renforcement de la collecte de données et la révision de la législation concernant les personnes handicapées, tandis qu'au Belize il avait financé un projet de processus participatif visant à établir une institution nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris. Au Kirghizistan, le Fonds de contributions volontaires avait été utilisé pour effectuer une analyse de la conformité de la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, et au Tchad il avait financé un projet axé sur le renforcement du mécanisme national de surveillance des lieux de détention. Associés à une forte volonté politique, les apports des deux Fonds de contributions volontaires avaient aidé à combler des lacunes en matière de capacités, permettant aux États de prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations, en complément des mesures prises dans le cadre d'initiatives plus larges et de l'appui technique des Nations Unies, et l'oratrice a encouragé les États, conformément à la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme, ainsi que les acteurs et partenaires de la coopération pour le développement, à continuer de soutenir les Fonds de contributions volontaires.

25. Rappelant que l'on célébrait le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, la Haute-Commissaire adjointe a affirmé que le HCDH redoublerait d'efforts pour répondre aux demandes d'aide des États Membres soucieux de mettre en place des systèmes de protection nationaux plus solides, notamment par le déploiement de capacités supplémentaires consacrées à l'Examen périodique universel dans les bureaux régionaux du HCDH. En conclusion, elle a encouragé la communauté internationale, les acteurs de la coopération pour le développement et les États ayant formulé des recommandations à prendre de nouvelles mesures et à consolider l'action sur la base des points d'entrée offerts par les recommandations acceptées, et par le biais de diverses formes de coopération, y compris la coopération Sud-Sud. Ces efforts pourraient contribuer à créer des sociétés plus résilientes tout en renforçant la solidarité et l'appropriation nationale.

### C. Résumé des déclarations des intervenants

26. M. Villegas a observé que l'Examen périodique universel était peut-être l'outil de transformation le plus efficace créé par la communauté internationale dans son histoire, et a souligné le rôle unique joué par les recommandations acceptées en tant que point d'entrée pour la sensibilisation. Il s'est félicité du taux de participation record de 100 % et a salué le travail accompli dans le cadre des deux Fonds de contributions volontaires. Il a énuméré des exemples de bonnes pratiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment en matière de renforcement des capacités. Il a souligné qu'il importait de renforcer l'Examen périodique universel, en particulier avec des moyens humains et financiers et un soutien politique. Le Groupe des Amis de l'Examen périodique universel, à composition non limitée, venait d'être créé et il a invité d'autres États à se joindre à cette nouvelle initiative. Au cours des quinze prochaines années, le mécanisme d'Examen périodique universel serait piloté au niveau local et axé sur la mise en œuvre, afin de promouvoir un changement réel de la situation des droits de l'homme sur le terrain. En conclusion, l'intervenant a souligné que le système des Nations Unies devait collaborer plus étroitement sur les questions mondiales et que l'Examen périodique universel pouvait servir de passerelle utile entre les processus de New York et de Genève et entre les piliers des Nations Unies relatifs aux droits humains et au développement. D'un point de vue plus général, il a observé que l'Examen périodique universel pourrait contribuer à réduire la politisation et la polarisation au sein du Conseil des droits de l'homme.

27. M<sup>me</sup> Moorhead a accueilli avec satisfaction les acquis de l'Examen périodique universel. Établissant des similitudes avec les évaluations de l'aide au développement et le processus d'examen par les pairs entre les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, elle a qualifié ces mécanismes de conversations entre États, et non d'examens, et a souligné leur importance dans les processus relatifs aux droits humains et au développement. Elle a évoqué les éléments récents importants dans le domaine de ces droits, notamment un rapport sur l'intégration des droits humains dans le développement et un ensemble d'orientations novatrices sur la protection des droits des femmes, tous deux publiés par l'OCDE. Elle a exprimé l'espoir que sa présence à la réunion-débat encouragerait les membres du Comité d'aide au développement à travailler davantage sur les liens entre le

développement et la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

28. Reconnaissant que les droits humains étaient menacés et que de plus en plus de personnes vivaient dans des contextes fragiles, M<sup>me</sup> Moorehead a souligné qu'il était plus important que jamais, dans une période aussi difficile, de conjuguer les efforts des systèmes internationaux et des communautés internationales pour renforcer le lien entre les droits humains et le développement, et de respecter les engagements pris. À titre d'exemple, elle a indiqué que, sur la base des recommandations issues de l'Examen périodique universel effectué en 2021, le Comité d'aide au développement s'était efforcé de donner les moyens à la société civile de soutenir les droits humains, même là où les droits des acteurs de la société civile étaient compromis. M<sup>me</sup> Moorehead a également exprimé son soutien au travail effectué dans le cadre de l'Examen périodique universel et des Fonds de contributions volontaires. Compte tenu des liens entre le développement et les droits humains, les États formulant des recommandations devraient étudier la possibilité de soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Dans le contexte des récentes réformes du système de développement des Nations Unies, l'oratrice a également appelé à l'utilisation du mécanisme renforcé des coordinateurs résidents pour la protection des droits humains sur le terrain.

29. M<sup>me</sup> M'Bikay a expliqué que le quatrième cycle représentait une occasion d'accélérer les progrès vers la mise en œuvre des obligations en matière de droits humains et la réalisation des objectifs de développement durable, en ancrant ces droits dans tous les secteurs et en partageant les exemples concrets de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre et d'engagement. Elle a observé que, d'un point de vue institutionnel, l'Examen périodique universel avait contribué à soutenir la responsabilité et la transparence, grâce aux consultations organisées dans le cadre du processus de rédaction des rapports nationaux et d'acceptation des recommandations, et au nombre accru d'États qui avaient organisé des consultations avec les ministères compétents, les institutions nationales des droits de l'homme, les parlements, les parties prenantes de la société civile, les représentants de la jeunesse et les gouvernements locaux et régionaux. Ces consultations avaient également ouvert la voie à une mise en œuvre inclusive des recommandations. Elle a fait remarquer que l'Examen périodique universel avait conduit à un dialogue plus soutenu entre les gouvernements et les autres parties prenantes, telles que les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, et elle a donné des exemples dans lesquels l'implication proactive de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme dans le processus avait conduit à des discussions constructives et multipartites sur la mise en œuvre des recommandations.

30. M<sup>me</sup> M'Bikay a également mentionné d'autres évolutions positives, telles que le rôle important joué par l'Examen périodique universel dans le renforcement de la société civile, dans l'inclusion d'autres parties prenantes telles que les parlements, dans la prise en compte de nouvelles problématiques comme la violence en ligne contre les enfants et les femmes, et dans l'intensification du dialogue entre les gouvernements et les différentes parties prenantes. Faisant le lien entre le processus de l'Examen périodique universel et l'assistance technique et financière, elle a plaidé pour un renforcement de la mise en œuvre grâce à un meilleur alignement de l'assistance technique et financière multipartite sur les recommandations issues de l'Examen périodique universel.

#### **D. Déclarations de représentants d'États**

31. Au cours du dialogue, les délégations des 28 États et groupes d'États suivants ont pris la parole (dans l'ordre) : Mozambique, Belgique, Afrique du Sud, Finlande (au nom d'un groupe d'États), Bahamas (au nom d'un groupe d'États), Maldives (au nom d'un groupe d'États), Union européenne, Pakistan, Bahreïn, Malaisie, Bénin, Togo, Paraguay, Viet Nam, Maurice, Costa Rica, Arménie, République-Unie de Tanzanie, Inde, Bangladesh, Azerbaïdjan, Népal, Iraq, Mauritanie, Gambie, Iran (République islamique d'), Chine et France. Les déclarations des délégations du Burkina Faso, de l'Égypte et du Malawi n'ont pas été prononcées faute de temps.

32. Considérant l'Examen périodique universel comme le joyau du Conseil des droits de l'homme, de nombreuses délégations se sont félicitées du taux de participation de 100 % au cours des trois cycles, ont réaffirmé leur ferme attachement à ce mécanisme et ont constaté que l'Examen jouait un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier au lendemain de la pandémie mondiale de COVID-19. Il était particulièrement important de répondre aux besoins des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement. Reconnaissant que le mécanisme contribuait efficacement à promouvoir l'exercice des droits de l'homme dans le monde entier, de nombreux intervenants ont décrit l'Examen comme une réussite du fait de son approche fondée sur le dialogue, la coopération et l'engagement constructif et du niveau élevé de participation des États membres au processus. Se référant aux principes d'objectivité, d'impartialité, de transparence et de non-sélectivité, certaines délégations ont déclaré que l'assistance technique et le renforcement des capacités proposés dans le cadre des Fonds volontaires devraient être fournis en consultation avec l'État concerné et avec son consentement.

33. Les orateurs du groupe principal des auteurs de la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme ont observé que la création du Groupe des Amis de l'Examen périodique universel contribuait au maintien et à l'enrichissement de la mémoire institutionnelle, ainsi qu'aux efforts visant à renforcer et à optimiser le processus d'examen.

34. De nombreuses délégations ont souligné le rôle essentiel joué par les deux Fonds de contributions volontaires depuis leur création pour garantir que tous les États, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, puissent bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre des recommandations acceptées et pour la participation à l'Examen périodique universel. Plusieurs orateurs ont salué les nombreux résultats tangibles obtenus dans des projets spécifiques dans de nombreux pays à travers le monde grâce au soutien des deux Fonds de contributions volontaires.

35. Certains participants, en particulier ceux qui se sont exprimés en tant qu'anciens bénéficiaires des Fonds de contributions volontaires, ont constaté avec satisfaction qu'au cours des quinze dernières années ces Fonds avaient démontré leur efficacité en permettant le développement de bonnes pratiques dans toutes les régions du monde. Ces participants ont exprimé leurs remerciements pour le soutien reçu en ce qui concerne la participation et les projets de mise en œuvre. De nombreux orateurs ont également fait part de leur expérience pratique, en fournissant des détails sur des projets et des activités spécifiques mis en œuvre grâce au financement, tels que la justice pour les peuples autochtones, la création de la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national et la participation fructueuse des délégués aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Évoquant la volonté d'inclusion, de nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude pour le soutien apporté par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, qui avait permis à des délégués des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement de participer aux sessions du Groupe de travail.

36. De nombreux représentants d'États ont demandé que les deux Fonds de contributions volontaires bénéficient d'un soutien financier accru et renforcé. De nombreux participants ont souligné que, le quatrième cycle de l'Examen périodique universel ayant débuté en novembre 2022, il était d'autant plus important d'apporter un soutien politique et financier accru aux Fonds de contributions volontaires et d'optimiser leur fonctionnement pour mieux faciliter la mise en œuvre de politiques concrètes et positives et l'exercice des droits humains au niveau national, en particulier dans l'environnement mondial difficile. Les intervenants ont souligné la nécessité de continuer à s'appuyer sur le travail des Fonds de contributions étant donné les contraintes financières et autres auxquelles étaient confrontés les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19 et de la crise financière, et compte tenu de l'impact du changement climatique. Une délégation a demandé plus d'informations sur les différentes conditions à remplir et les procédures à entreprendre pour bénéficier d'un soutien au titre des deux Fonds de contributions volontaires.

37. Certains orateurs ont demandé comment les Fonds de contributions volontaires pourraient être renforcés, étant donné que davantage de ressources seraient nécessaires pour la mise en œuvre du quatrième cycle et que ces fonds étaient des instruments clés de la

solidarité internationale pour la protection et la promotion des droits humains. Plusieurs autres participants ont posé des questions sur divers sujets, tels que la manière d'optimiser le soutien aux Fonds de contributions volontaires et, plus généralement, la manière de renforcer davantage le mécanisme de l'Examen périodique universel.

38. Évoquant les dimensions institutionnelles, plusieurs participants ont salué le renforcement des capacités consacrées au mécanisme de l'Examen périodique universel par la création de nouveaux points focaux pour l'Examen dans tous les bureaux régionaux du HCDH, une nouvelle amélioration qu'ils soutenaient fortement. Certains participants ont fait des commentaires positifs sur la pratique des rapports volontaires à mi-parcours et ont rappelé qu'ils avaient eux-mêmes présenté de tels rapports au cours du cycle précédent.

39. S'agissant du rôle de la société civile, plusieurs participants ont observé qu'il importait d'inclure celle-ci dans le processus d'examen. Ils ont souligné que, bien que l'Examen périodique universel soit un mécanisme d'examen par les pairs piloté par l'État, il pourrait grandement bénéficier de l'inclusion de la société civile, car des résultats plus inclusifs pourraient être obtenus en prenant en compte les points de vue des acteurs de la société civile et en intégrant leurs représentants dans les délégations nationales. Plusieurs représentants ont demandé ce qui pouvait être fait pour renforcer la participation des acteurs de la société civile au processus de l'Examen périodique universel, en particulier à la mise en œuvre des recommandations au niveau national. Une autre question portait sur la possibilité d'inclure la société civile dans le cadre et les projets des Fonds de contributions volontaires pour l'Examen périodique universel.

40. Rappelant que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement restaient en première ligne face à de nombreux défis mondiaux, tels que l'inégalité, le changement climatique et la pandémie de COVID-19, de nombreux orateurs ont souligné que la participation active de ces États par le biais de systèmes multilatéraux efficaces, y compris l'Examen périodique universel, était essentielle pour relever ces défis mondiaux. Évoquant les défis récents en matière de droits de l'homme, les conflits mondiaux, le changement climatique et la pandémie mondiale, certains orateurs ont noté qu'un financement accru était nécessaire dans le cadre du pilier droits de l'homme des Nations Unies pour faire avancer les travaux importants, relever les défis mondiaux du développement, de la paix et de la sécurité et favoriser l'entraide mutuelle par le biais de la coopération et de la solidarité internationales.

41. Le représentant d'une délégation, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement, a mis l'accent sur le changement climatique dans le contexte de l'Examen périodique universel et observé que 250 recommandations relatives au changement climatique avaient été formulées au cours du troisième cycle. Il a exhorté les États à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la crise climatique et a noté que l'Examen périodique universel offrait l'un des outils les plus efficaces de résolution de problèmes s'agissant d'attirer l'attention sur le changement climatique et sur le droit fondamental à un environnement propre, sain et durable. Enfin, il a demandé aux intervenants de donner des exemples concrets de la manière dont le mécanisme pourrait être utilisé pour faire face à l'urgence climatique.

42. Évoquant différentes dimensions du genre, un orateur a observé avec satisfaction l'équilibre entre les sexes dans les délégations participantes et le partage des responsabilités entre les délégués dans le cadre de l'Examen périodique universel, tandis qu'un autre participant a donné des exemples de la manière dont l'Examen changeait la donne dans toute une série de domaines, y compris concernant des questions telles que la violence fondée sur le genre.

43. Un représentant a suggéré que la session du Conseil des droits de l'homme et son débat général au titre du point 6 de l'ordre du jour pourraient servir de plateforme pour continuer à partager les bonnes pratiques.

44. Plusieurs participants ont reconnu que, malgré de nombreuses réalisations, des défis persistaient dans le mécanisme d'examen par les pairs, en particulier les manques concernant la capacité technique, la mise en œuvre et le financement durable pour les Fonds de contributions volontaires. À cet égard, un représentant a préconisé d'étudier de nouveaux

moyens d'attirer davantage de promesses de dons et d'autres voies de financement, y compris la possibilité d'un financement par le secteur privé.

## **E. Déclarations des entités des Nations Unies**

45. Une entité des Nations Unies, le PNUD, a pris la parole au cours du dialogue mené dans le cadre de la réunion-débat de haut niveau.

46. Soulignant que les droits humains et le développement durable étaient les deux faces d'une même médaille, le représentant du PNUD a déclaré que l'Examen périodique universel offrait un instrument inestimable dans ces deux domaines. Le PNUD, le Bureau de la coordination des activités de développement et le HCDH avaient travaillé de concert sur les bonnes pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies pour favoriser une implication maximale dans l'Examen périodique universel. En 2022, cette collaboration avait permis de rassembler plus de 60 exemples différents de l'implication des Nations Unies et de réunir 18 exemples spécifiques dans un référentiel de bonnes pratiques concernant l'Examen périodique universel, qui illustre l'impact du mécanisme sur la mise en œuvre sur le terrain. Le représentant a énuméré des exemples spécifiques de la manière dont l'Examen périodique universel avait changé la donne dans une série de domaines, notamment concernant des questions telles que la violence fondée sur le genre et le développement durable. Plus précisément, l'orateur a cité l'exemple de l'Arménie où, à la suite de l'examen de ce pays, la législation avait été modifiée pour prévenir la torture, notamment en faisant en sorte que la police utilise des techniques d'enquête améliorées, en prévoyant à cet effet une formation et l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées.

47. En ce qui concernait les autres défis, le représentant du PNUD a noté que, malgré le potentiel élevé qu'offrait l'Examen périodique universel, des améliorations étaient nécessaires pour combler les lacunes en matière de coopération technique. Il a souligné que les recommandations issues de l'Examen périodique universel pourraient être mises à profit pour apporter un soutien plus opportun et mieux ciblé au développement et pour garantir que personne ne serait laissé de côté. Toutefois, il a fait remarquer que les États désireux de donner suite aux recommandations avaient besoin d'un soutien supplémentaire et devaient continuer à travailler sur l'intégration des droits humains dans la politique nationale de développement et dans le cadre des objectifs de développement durable.

## **F. Déclarations faites par d'autres parties prenantes**

48. Une organisation non gouvernementale, l'Association suédoise pour l'éducation sexuelle, a pris la parole au cours du dialogue.

49. Le représentant de la société civile a expliqué que son organisation s'était activement impliquée dans le processus de l'Examen périodique universel au cours des dix dernières années et avait également soutenu divers acteurs de la société civile d'autres pays pour qu'ils s'impliquent dans leurs processus nationaux respectifs. Il a déclaré que le processus d'examen de l'ensemble des obligations et engagements en matière de droits humains dans le cadre de l'Examen périodique universel constituait une étape concrète vers la reconnaissance de ces droits comme indivisibles, liés et interdépendants, en particulier en ce qui concerne les droits à caractère intersectionnel, tels que l'autonomie corporelle et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

50. Le représentant de la société civile a en outre indiqué qu'au fil des années d'implication dans le processus d'examen, son organisation avait apprécié l'importance que revêtaient les deux Fonds de contributions volontaires pour l'instauration d'un processus constructif et collaboratif. Toutefois, dans ce contexte, il s'est dit préoccupé par la tendance à la baisse des contributions aux deux Fonds. Remerciant les intervenants pour leurs déclarations, il leur a demandé de fournir d'autres idées sur les moyens novateurs par lesquels les Fonds de contributions volontaires pourraient renforcer la collaboration actuelle pour l'Examen périodique universel entre les gouvernements et la société civile au niveau des pays.

## G. Réponses et conclusions des intervenants

51. M. Villegas a ouvert la dernière partie de la réunion-débat de haut niveau en remerciant les participants pour leurs commentaires perspicaces. Il a déclaré que le mécanisme de l'Examen périodique universel était un diamant qui avait été poli au cours des quinze dernières années. Toutefois, en dépit des nombreuses réalisations, les résultats pourraient être encore améliorés au cours du prochain cycle.

52. Répondant aux déclarations faites au cours du dialogue, il a estimé que de nombreux aspects soulevés pourraient retenir l'attention du Groupe des Amis de l'Examen périodique universel nouvellement créé. Au nom du Groupe des Amis – actuellement composé de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Arménie, des Fidji, de la Norvège et du Pakistan – il a invité d'autres États à se joindre à cette entité et à apporter leurs diverses expériences. En ce qui concernait l'amélioration du processus et les nouvelles possibilités de financement, il a souligné l'importance de faire preuve de créativité. Il a soutenu que la société civile devait être impliquée dans toutes les phases de l'Examen périodique universel – avant, pendant et après l'examen – et a mentionné des moyens novateurs de susciter l'intérêt du public pour le processus, comme l'exemple récent de l'examen de l'Inde, au cours duquel plus de 1 000 organisations de la société civile indienne avaient suivi le processus en ligne.

53. En ce qui concernait le lien entre les mécanismes des droits de l'homme et les efforts de développement, il a observé que l'Examen périodique universel pouvait conduire à un développement inclusif et durable, en intégrant les perspectives des droits de l'homme d'une manière créative et innovante. S'agissant du financement, il a fait remarquer que les ressources étaient limitées mais que le Groupe des Amis s'efforceraient de mobiliser des moyens pour le mécanisme et les Fonds de contributions volontaires. Dans ce contexte, il a préconisé une approche plus large de la question, y compris l'exploration de projets qui n'étaient pas clairement définis comme des projets relatifs aux droits humains, tels que ceux portant sur l'eau et l'assainissement ou la malnutrition, et la mobilisation de ressources liées aux recommandations acceptées.

54. Récapitulant les principales constatations de la réunion-débat de haut niveau, M<sup>me</sup> Moorehead a observé avec satisfaction que le processus de l'Examen périodique universel était fortement approuvé par toutes les parties prenantes. Dans le même temps, elle a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen, et l'OCDE étudierait la possibilité de fournir un financement pour soutenir cette mise en œuvre. Ensuite, elle a évoqué l'importance cruciale que revêtaient les petits États insulaires en développement et la disponibilité des ressources dont ils avaient besoin pour mettre en œuvre les changements sur le terrain, ce qui constituait aussi une priorité absolue pour les membres du Comité d'aide au développement conformément à leur déclaration concernant l'alignement de l'aide publique au développement sur l'Accord de Paris. Elle a souligné la nécessité d'un dialogue spécifique avec les petits États insulaires en développement et d'un dispositif solide pour accroître l'aide publique au développement dans les pays à faible revenu, en respectant le principe qui voulait que personne ne soit laissé de côté.

55. Évoquant la nature intersectionnelle des droits humains dans le contexte de l'intensification de la crise climatique, des conflits et de la rareté des ressources, M<sup>me</sup> Moorehead a souligné que ces défis pouvaient également être perçus comme une opportunité d'intégrer la protection des droits humains et la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel dans différentes problématiques, telles que l'égalité des sexes, la violence contre les femmes et les filles, l'exploitation sexuelle, et les abus et le harcèlement dans le secteur du développement et de l'aide humanitaire. Enfin, elle a observé que la société civile avait un rôle essentiel à jouer dans le processus de l'Examen périodique universel, car elle représentait des voix diverses qui, autrement, n'étaient pas entendues. En conclusion, elle a remercié tous les participants pour un débat enrichissant.

56. M<sup>me</sup> M'Bikay s'est félicitée de la création du Groupe des Amis de l'Examen périodique universel et a exprimé ses espoirs de collaboration future avec cette entité. Répondant à diverses questions sur l'implication de la société civile, elle a expliqué que les membres de la société civile continuaient à être des acteurs clés du processus de l'Examen

périodique universel, dans une diversité de rôles qui allaient au-delà de la simple présentation de rapports. Elle a mentionné en particulier des domaines tels que le plaidoyer pour les droits de l'homme, l'éducation aux droits de l'homme et l'action menée pour demander des comptes aux gouvernements.

57. Répondant à plusieurs questions sur l'optimisation de l'Examen périodique universel, M<sup>me</sup> M'Bikay a noté qu'il était de la plus haute importance de favoriser l'appropriation du processus et d'adopter une approche qui associe l'ensemble du Gouvernement et l'ensemble de la société à ce processus et à la mise en œuvre des recommandations, afin d'intégrer le processus dans tous les secteurs et de le lier efficacement aux efforts de développement. Dans ce contexte, elle a encouragé tous les États à élaborer un plan d'action en matière de droits de l'homme et à y associer tous les ministères compétents, la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, afin de renforcer le cadre juridique, les institutions et l'éducation aux droits de l'homme et de garantir un espace de liberté à la société civile.

58. Répondant à une question concernant le rôle du secteur privé, elle a affirmé que le secteur privé pourrait potentiellement jouer un rôle important dans le processus. En ce qui concernait le changement climatique, elle a reconnu que l'Examen périodique universel avait un rôle important à jouer dans la progression vers les objectifs de développement durable, y compris pour ce qui était des éléments ayant une incidence sur le changement climatique. En conclusion, elle a remercié les États pour leur participation active au mécanisme de l'Examen périodique universel, encouragé vivement les États à soutenir les Fonds de contributions volontaires, remercié les autres organisations qui œuvraient pour soutenir la mise en œuvre des recommandations et rappelé que le mécanisme produisait des résultats concrets. Enfin, elle a souligné qu'une approche impliquant l'ensemble de la société pouvait induire un réel changement et mieux protéger les droits de toutes les composantes de la société.

59. Après les remarques finales des intervenants, le Président du Conseil des droits de l'homme a remercié tous les participants et a clôturé la réunion-débat de haut niveau.

#### **IV. Résultats de la réunion-débat de haut niveau**

60. Le premier résultat de la réunion-débat de haut niveau a été la création du Groupe des Amis de l'Examen périodique universel, dirigé par l'Argentine – et présidé par l'ancien Président du Conseil des droits de l'homme – avec le soutien initial de l'Afrique du Sud, de l'Arménie, des Fidji, de la Norvège et du Pakistan, qui représentaient le groupe principal d'États auteurs de la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme. Pendant le débat de haut niveau, ce groupe restreint a invité d'autres États à rejoindre le Groupe des Amis nouvellement créé et à collaborer à l'amélioration et au renforcement du mécanisme de l'Examen périodique universel au cours du quatrième cycle.

61. En ce qui concerne les Fonds de contributions volontaires, de nombreux États bénéficiaires – dont les Bahamas (au nom d'autres pays, notamment la Barbade, la Dominique, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines), Bahreïn, la Gambie, le Malawi, la Malaisie, Maurice, le Mozambique, le Paraguay et le Viet Nam – ont reconnu l'impact positif et direct de ces Fonds au niveau national. Ils ont souligné l'assistance financière et technique reçue pour renforcer les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, pour développer des bases de données permettant le suivi des recommandations, pour améliorer la mise en œuvre des recommandations et pour soutenir un processus de consultation en vue d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations.

62. En ce qui concerne l'avenir des Fonds de contributions volontaires et leur optimisation au cours du quatrième cycle, les délégations ont formulé plusieurs recommandations lors de la réunion-débat de haut niveau. Un certain nombre d'États ont réaffirmé leur soutien aux deux Fonds de contributions volontaires et invité tous les États à contribuer financièrement aux Fonds afin de permettre une participation significative des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Ils ont également invité à soutenir la mise en œuvre renforcée des recommandations acceptées au niveau national, en consultation et avec le

consentement de l'État concerné, et en lien avec les objectifs de développement durable. À cet égard, la Belgique a annoncé sa décision de verser 50 000 euros au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

63. De nombreuses délégations ont convenu qu'il était nécessaire de soutenir le rôle important que la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme devaient jouer tout au long du processus de l'Examen périodique universel, y compris en matière de sensibilisation et de mise en œuvre, et d'explorer des voies nouvelles et innovantes pour les Fonds de contributions volontaires et la participation de la société civile.

64. De nombreux participants ont recommandé de renforcer les liens entre les acteurs de la coopération pour le développement, le système des Nations Unies au niveau des pays et les acteurs des droits de l'homme, grâce aux points d'entrée générés par l'Examen périodique universel, d'autant plus qu'il fallait s'attendre à ce que les États demandent davantage d'assistance au cours du quatrième cycle pour mettre en œuvre les recommandations relatives aux droits de l'homme, aux objectifs de développement durable et au changement climatique. Réfléchissant aux liens étroits entre les droits de l'homme et les efforts de développement, les intervenants ont débattu de la manière dont les examens par les pairs du Comité d'aide au développement pourraient encourager les entités nationales de coopération pour le développement à donner suite aux recommandations acceptées lors de l'Examen périodique universel qui constituaient une priorité pour leurs programmes d'aide publique au développement.

65. Enfin, faisant allusion à la situation complexe du multilatéralisme, aux menaces multiformes qui pèsent sur les droits de l'homme dans le monde et aux défis mondiaux tels que le changement climatique, les États ont réaffirmé leur soutien continu au travail mené par le mécanisme de l'Examen périodique universel et se sont engagés à le renforcer davantage au cours du quatrième cycle, après avoir observé qu'il s'agissait là d'un mécanisme qui avait un impact et qui permettait d'améliorer concrètement la situation des droits de l'homme sur le terrain et de rassembler les différentes parties prenantes de manière inclusive.

## V. Conclusions

66. L'Examen périodique universel est un moyen efficace d'intégrer au plan national les normes internationales relatives aux droits de l'homme et de les traduire dans une législation et des pratiques cohérentes dans le cadre d'un processus multipartite, impliquant les différentes branches du Gouvernement, en particulier le parlement, et de nombreuses autres parties prenantes nationales, y compris les autorités locales et régionales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Les recommandations acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel, parce qu'elles ont été approuvées par l'État au plus haut niveau, offrent des points d'entrée pour l'implication des Nations Unies et des acteurs bilatéraux ou pour des formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Preuve de sa complémentarité et de sa synergie avec les mécanismes des droits de l'homme, l'Examen périodique universel inclut les résultats des organes conventionnels et des procédures spéciales. À l'issue du troisième cycle et en préparation du quatrième, divers outils et des orientations ciblées ont été élaborés pour soutenir les différentes parties prenantes dans le processus de l'Examen périodique universel.

67. L'Examen périodique universel occupe une position unique pour promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des efforts de développement et pour favoriser la progression vers les objectifs de développement durable. De plus en plus, les recommandations issues de l'Examen font partie du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et diverses entités des Nations Unies assument la responsabilité des recommandations qui relèvent de leur mandat et les intègrent dans leurs processus de planification et de programmation.

68. Afin de mieux soutenir les États qui demandent une assistance pour mettre en œuvre les recommandations, le HCDH renforce considérablement les capacités consacrées à l'Examen périodique universel dans les bureaux régionaux et à Genève, conformément à la

résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme, en ajoutant du personnel spécialisé au sein des bureaux régionaux du HCDH. Avec le soutien continu des États et en nouant des partenariats solides avec le système des Nations Unies, le HCDH sera mieux à même de contribuer à combler les lacunes en matière de coopération technique et de mise en œuvre et pour promouvoir l'utilisation cohérente de l'Examen périodique universel en tant qu'outil de résolution des problèmes, y compris pour aborder les questions émergentes en matière de droits de l'homme, qui seront fondamentales pour l'avenir de l'humanité.

---